



par **Thierry Verheyde**
Magistrat

« *Les dépossédés. Enquête sur la mafia des tutelles* ».

Couverture rouge, avec les silhouettes noires de deux oiseaux charognards. La 4^e de couverture de ce livre, publié par Valérie Labrousse, journaliste, accroche : « 900 000 majeurs vivent sous protection juridique en France, autant de proies potentielles pour les abus tutélaires. Immobilier, assurances, pompes funèbres, banques, maisons de retraite, établissements de santé, services à la personne, municipalités, les charognards de la tutelle sont partout, formant un système tentaculaire qui s'étend sans contrôle. Une véritable mafia où l'omerta est de rigueur. Au prétexte de la gestion des vieillards, de la peur d'Alzheimer, les connivences s'étendent jusqu'aux rouages de l'État et des institutions. Détournements de patrimoines, mais aussi menaces, violences, brimades : dans ce système pervers, le protégé devient une victime, les familles sont brisées. Une enquête explosive qui a duré huit ans sur une prédation et une maltraitance quotidiennes qui, directement ou indirectement, touchent des millions de personnes. »

Avant même de lire le livre, le lecteur est prévenu : le système de protection des majeurs, en fait, non seulement ne les protège pas, mais, pire, permet aux tuteurs professionnels de les spolier et de les maltraiter, en toute impunité puisque les institutions chargées de les nommer et de les contrôler sont totalement défaillantes, voire complices.

Depuis quelques années, ce genre d'enquêtes, quasi-exclusivement à charge, donnant lieu à livres, articles ou émissions télévisées, se multiplient : haro sur les professionnels de la tutelle ! Pour une analyse et une mise en perspective de ce type particulier d'enquête, on pourra utilement se reporter à l'article « Enquêteurs ou charognards » publié par Yves Faucoup sur son blog (<http://blogs.mediapart.fr/blog/yves-faucoup>).

Nouvelle illustration de l'attrait irrésistible de la théorie du complot, cette enquête rendra pro-

NE TIREZ PLUS SUR LES PROFESSIONNELS DE LA TUTELLE !

bablement vaines et, en tout cas quasi inaudibles, les réactions de défense des professionnels, qui seront immédiatement taxées de corporatistes (v. par ex. la réaction de l'ANDP sur son site).

Inutile donc d'insister sur les difficultés auxquelles sont confrontés les professionnels : plusieurs dizaines de personnes protégées à suivre par mandataires judiciaires à la protection des majeurs et plusieurs milliers par équivalent temps plein de juges des tutelles et plus encore pour le contrôle des comptes de gestion par les greffiers en chef des tribunaux d'instance ; large champ du mandat tutélaire, qui porte sur la protection tant des biens que de la personne (y en-a-t-il un d'aussi étendu dans l'ensemble du champ social ?) ; obligation de mise à niveau de la formation des mandataires professionnels subordonnant la poursuite de leur activité à l'occasion de la réforme de 2007 (y a-t-il une seule autre profession du champ social ayant connu pareille obligation ?).

Inutile aussi de constater que, majoritairement, les personnes protégées suivies par des mandataires professionnels sont seules, n'ont que de faibles revenus et, par hypothèse, souffrent d'altération de leurs facultés (maladie mentale, handicap mental, démence liée à l'âge, etc.), problématiques que certaines familles ou d'autres professionnels leur laissent bien volontiers résoudre...

Inutile également de rappeler que, si près d'une mesure de protection sur deux est confiée à un professionnel, c'est parce que la famille est inexistante ou incapable de l'exercer, voire en conflit.

Mais indispensable de faire savoir que tirer à boulets rouges sur les professionnels a un impact très concret : cela entraîne une défiance toujours grandissante chez les majeurs à protéger et/ou les membres de leur famille au cas où la mesure de protection serait confiée à un professionnel. Toutes proportions gardées, ce serait un peu comme aller à l'hôpital en pensant qu'on va nécessairement y faire l'objet d'une erreur médicale, qui plus est volontaire !

Le système actuel n'est pas parfait. Il peut et doit être toujours amélioré. Mais les professionnels voudraient bien, de temps en temps, qu'on arrête de laisser croire qu'ils n'auraient pour seul but que de faire exactement l'inverse de leur mission légale.

À quand une contre-enquête sur les personnes dont la mesure a été vraiment une mesure de « protection » ?